

# IMPACT ET ENVIRONNEMENT

Bureau d'études environnement  
Pôle Aménagement  
du territoire

Objet du dossier :  
Projet d'implantation  
Parc éolien de PLEMET  
Commune des MOULINS (22)



Tél. : 02.41.72.14.16 - Fax : 02.41.72.14.18  
E-mail : [contact@impact-environnement.fr](mailto:contact@impact-environnement.fr)  
Site internet : [www.impact-environnement.fr](http://www.impact-environnement.fr)  
Adresse : 2 rue Amédéo Avogadro  
49070 Beaucozézé



## PIECE N° 2 : SOMMAIRE INVERSE

- FEVRIER 2016 -

*Version incluant les compléments pour recevabilité – Avril 2017*

*Rubrique des activités soumises à autorisation au titre de la  
nomenclature des installations classées pour la protection de  
l'environnement :  
2980*

### Mandataire

EDPR France Holding



### Contact

Anne-Sophie Hubert  
EDPR France Holding  
Environnement France  
Avenue des Terroirs de France  
75012 PARIS  
Tél : 01.44.67.81.49



## Suivi du document

Maitrise des enregistrements / Référence du document :

Référence	Versions
Code affaire_nom_type_version.format 22_EDPR_PleMET_2_SommaireInversé_v2	Versions < 1 (0.1, 0.2, ...) versions de travail Version 1 : version du document à déposer Versions >1 : modifications ultérieures du document

Evolutions du document :

Version	Date	Rédacteur(s)	Vérificateur(s)	Modification(s)
0.1	19/10/2015	CJ	ASH JM	Modifications diverses
1	10/03/2016	CJ	ASH-JM-EH	Version déposée
2	18/04/2017	CJ	MC-EH	Version complétée

Intervenants :

		Initiales	Société
<b>Rédacteur (s) du document :</b>	Camille JEANNEAU	CJ	IMPACT ET ENVIRONNEMENT
<b>Vérificateur (s) :</b>	Anne-Sophie HUBERT Julien MEAUX Éric L'HOTELIER Marie CLARET	ASH JM EH MC	EDPR France holding

Pièces réglementaires présentes dans le dossier relatives à l'autorisation ICPE (Remplissez la case lorsque concerné)						
	Pièce	Référence CERFA	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernée(s)	Observations
Code de l'environnement	CERFA précisant : - identité du demandeur - emplacement de l'installation - nature et volume des activités, - rubrique de classement nomenclature installations classées - identité de l'architecte auteur du projet - surface de plancher des constructions projetées, s'il y a lieu répartie selon les différentes destinations - lorsque le terrain d'assiette comporte des constructions destinées à être maintenues et si leur destination est modifiée par le projet, la destination de ces constructions et leur surface de plancher - déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions par commune concernée (Article 4-4° du décret n°2014-450)	CERFA	22_EDPR_PleMET_1_CERFA_15293-01	Fichier n°1		
	Procédés fabrications (Art.4 du décret 2014-450 + R.512-2 + R.512-3 du CE)	AU-1	22_EDPR_PleMET_3_DescriptionDemande	Fichier n°3	Cf. Sommaire du document concerné	
	Capacités techniques et financières de l'exploitant (Art.4 du décret 2014-450 + R.512-2 + R.512-3 du CE)	AU-2	22_EDPR_PleMET_3_DescriptionDemande	Fichier n°3	Cf. Sommaire du document concerné	
	Carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (R.512-6 I 1° du CE)	AU-3	22_EDPR_PleMET_7.1_Carte25000	Fichier n°7.1	/	
	Plan à l'échelle de 1/2 500 au minimum des abords de l'installation (R.512-6 I 2° du CE)	AU-4	22_EDPR_PleMET_7.2_Plan_abords	Fichier n°7.2	/	
	Plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum de l'installation –ou un plan à une échelle réduite si cela est sollicité- (R.512-6 I 3° du CE)	AU-5	22_EDPR_PleMET_7.3_Plan_ensemble	Fichier n°7.3	/	
	Etude d'impact (R.512-6 I 4° du CE)	AU-6	22_EDPR_PleMET_4.1_EtudeImpact	Fichier n° 4.1	/	
	Résumé non technique de l'étude d'impact (R.122-5 du CE)	AU-7	22_EDPR_PleMET_4.2_RNT_EtudeImpact	Fichier n°4.2	/	
	Evaluation des incidences Natura 2000 (L.414-4 du CE)	AU-8	22_EDPR_PleMET_4.1_EtudeImpact	Fichier n°4.1	Cf. Sommaire du document concerné	
	Etude de dangers (R.512-6 I 5° du CE)	AU-9	22_EDPR_PleMET_5.1_EtudeDangers	Fichier n° 5.1	/	
Résumé non technique de l'étude de dangers (R.512-6 I 5° du CE)	AU-9.1	22_EDPR_PleMET_5.2_RNT_EtudeDangers	Fichier n° 5.2	/		
Code de l'urbanisme	Notice précisant (R.431-8 du CU) 1° L'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants ; 2° Les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages, faisant apparaître, en fonction des caractéristiques du projet : a) L'aménagement du terrain, en indiquant ce qui est modifié ou supprimé ; b) L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ; c) Le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain ; d) Les matériaux et les couleurs des constructions ; e) Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer ; f) L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement.	AU-10.1	22_EDPR_PleMET_6_DPC	Fichier n°6		
	Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier coté dans les trois dimensions (R.431-9 du CU)	AU-10.2	22_EDPR_PleMET_6_DPC	Fichier n°6		
	Plan des façades et des toitures (R.431-10 du CU)	AU-10.3	22_EDPR_PleMET_6_DPC	Fichier n°6		

Pièces réglementaires présentes dans le dossier relatives à l'autorisation ICPE (Remplissez la case lorsque concerné)						
	Pièce	Référence CERFA	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernée(s)	Observations
	Plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain (R.431-10 du CU)	AU-10.4	22_EDPR_Plemet_6_DPC	Fichier n°6		
	Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et du terrain (R.431-10 du CU)	AU-10.5	22_EDPR_Plemet_6_DPC	Fichier n°6		
	Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (R.431-10 du CU)	AU-10.6	22_EDPR_Plemet_6_DPC	Fichier n°6		
	Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain (R.431-10 du CU)	AU-10.7	22_EDPR_Plemet_6_DPC	Fichier n°6		
Décret n° 014-450	<del>Si le projet nécessite une <b>autorisation de défrichement</b> : l'étude d'impact précise les caractéristiques du défrichement, ses incidences et les éventuelles mesures compensatoires (Article 5 du décret)</del>	<del>PJ-1</del>	<del></del>	<del>Fichier n°4-....</del>	<del></del>	<del></del>
	<del>Si le projet nécessite une <b>autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité</b> au titre de l'article L. 311-1 du code de l'énergie (P&gt;30 MW pour l'éolien) : l'étude d'impact précise ses caractéristiques (capacité de production, techniques utilisées, rendements énergétiques et durées prévues de fonctionnement) (Article 6-I du décret)</del>	<del>PJ-2</del>	<del></del>	<del>Fichier n°4-....</del>	<del></del>	<del></del>
	Si le projet nécessite une <b>approbation</b> au titre de l'article L. 323-11 du code de l'énergie, l'étude de dangers comporte les éléments nécessaires à justifier la conformité des liaisons électriques intérieures avec la réglementation technique en vigueur (Article 6 II du décret).	PJ-3	22_EDPR_Plemet_5.1_EtudeDangers	Fichier n°5.1	Cf. Sommaire du document concerné	
	<del>Si le projet nécessite <b>dérogation « espèces protégées »</b> : l'étude d'impact comporte les éléments mentionnés à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées (Article 7 du décret)</del>	<del>PJ-4</del>	<del></del>	<del>Fichier n°4-....</del>	<del></del>	<del></del>
	Si <b>site nouveau : avis du propriétaire</b> sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (R.512-6 I 7° du CE)	PJ-5	22_EDPR_Plemet_8.4_AvisDémantèlement_déclarationpropriétaires	Fichier n°8.4		
	Si <b>site nouveau : avis du maire ou du président de l'EPCI</b> sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (R.512-6 I 7° du CE)	PJ-6	22_EDPR_Plemet_8.4_AvisDémantèlement_déclarationpropriétaires	Fichier n°8.4		
	Modalités des garanties financières (R.512-5° du CE)	PJ-10	22_EDPR_Plemet_3_DescriptionDemande	Fichier n°3	Cf. Sommaire du document concerné	

Autres pièces présentes dans le dossier (Remplissez la case lorsque concerné)			
Pièce	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernée(s)
Etude écologique	22_EDPR_PleMET_8.1_EtudeEcologique	Fichier n°8.1	/
Etude acoustique	22_EDPR_PleMET_8.2_EtudeAcoustique	Fichier n°8.2	/
Etude paysagère	22_EDPR_PleMET_8.3_EtudePaysagere	Fichier n°8.3	/
Si le projet porte sur une construction susceptible de constituer un <b>obstacle à la navigation aérienne</b> en application du L6352-1 du code des transports (Art. 8.1° du décret) : - Accord de la DGAC - Accord de la Défense	22_EDPR_PleMET_8.5_AvisDGAC 22_EDPR_PleMET_8.6_AvisDéfense	Fichier n°8.5 et n°8.6	/
Accord de la Zone Aérienne de Défense quant à la configuration de l'installation (Art. 8.4° du décret)	22_EDPR_PleMET_8.6_AvisDéfense	Fichier n°8.7	/
<b>Si site nouveau : déclarations des propriétaires</b> quant à l'acceptation du projet de parc éolien	22_EDPR_PleMET_8.4_AvisDémantèlement_déclarationpropriétaires	Fichier n°8.4	/
Courrier de Demande d'Autorisation Unique	22_EDPR_PleMET_8.7_CourrierDAU	Fichier n°8.8	/
<del>Si le projet porte sur une construction située dans l'étendue du champ de vue mentionné au L5112-1 du code de la défense et/ou située à l'intérieur d'un polygone d'isolement mentionné au L5111-6 du code de la défense : accord de la Défense (Art. 8.2° et 3° du décret)</del>	<del></del>	<del></del>	<del></del>
<del>Accord des opérateurs radars concernés (Art. 8.5° du décret)</del>	<del></del>	<del></del>	<del></del>